

SECTION 4 - MONTAGE DES STANDS

4.1 LIVRAISON DE LA MARCHANDISE

Tout le matériel nécessaire à l'exposition pourra être expédié au Centre des congrès de Québec, à partir du lundi 4 avril 2011 durant les journées et heures de montage.

Débarcadère niveau 4 : (Livraison du matériel d'exposition)

855, rue Jean-Jacques-Bertrand

Québec (Québec) G1R 5V3

Le matériel devra être clairement identifié comme suit :

Exemple d'étiquette pour adressage

Nom de l'expéditeur

Adresse

Téléphone • Télécopieur

Nombre de boîtes

Transporteur

Coordonnées du courtier en douanes

NOM DE LA COMPAGNIE EXPOSANTE

SALON REST-HÔTE 2011

NUMÉRO DE STAND

Débarcadère niveau 4

855, rue Jean-Jacques Bertrand

Québec (Québec) G1R 5V3

Les camions remorques ne doivent pas excéder 13'5" de hauteur et 53' de longueur.

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

Tout matériel qui sera livré au débarcadère par courrier ou transporteur et dont l'entreprise à qui est destiné le matériel n'est pas présente au moment de la réception sera automatiquement pris en charge par la manutention du Centre des Congrès de Québec et sera acheminé au(x) stand(s) identifié(s) aux frais de l'exposant.

4.2 PROCÉDURE D'EXPÉDITION

La livraison de la marchandise est permise durant les heures suivantes :

Lundi, 4 avril 2011 : Midi à 22 h

Mardi, 5 avril 2011 : 6 h à 21h

Aucun exposant ne sera admis sur le site avant midi le lundi 4 avril 2011.

4.3 HORAIRE D'ENTRÉE DES MARCHANDISES

Un horaire d'entrée des marchandises sera produit et vous sera transmis dès que disponible.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'entrée des marchandises, il est important de respecter l'heure qui vous sera assignée. Afin de bien répondre à votre besoin, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire prévu à cet effet.

Vous pouvez télécharger tous les formulaires sur notre site Internet à l'adresse suivante :
www.rest-hote.com

4.3.1 Formulaire - entrée des marchandises

Attention : Il est strictement défendu d'entrer ou sortir quelque marchandise sur chariot par le Hall d'entrée.

4.4 MONTAGE DES STANDS

Les frais de montage des stands sont à la charge des exposants.

Le montage des stands est permis durant les heures suivantes :

Lundi, 4 avril 2011 : Midi à 22 h

Mardi, 5 avril 2011 : 6 h à 21 h

Les exposants devront se conformer aux heures et dates spécifiées.

Aucun exposant ne sera admis sur le site avant midi le lundi 4 avril 2011.

4.5 NETTOYAGE DES STANDS

L'exposant est responsable de l'entretien interne du ou des stand(s) loué(s).

L'organisation du Salon assurera le vidage des poubelles, toutefois, l'exposant à la responsabilité de positionner sa (ses) poubelles à l'extérieur de son emplacement à la fin de chaque journée d'exposition.

Vous pouvez télécharger tous les formulaires sur notre site Internet à l'adresse suivante :
www.rest-hote.com

4.5.1 Formulaire - nettoyage des stands

4.6 DÉCORATION

Tous les accessoires et objets servant à la décoration du(des) stand(s) doivent être ignifuges et respecter le « règlement sur la sécurité dans les édifices publics » (S-3, R-4) de la Régie du bâtiment du Québec.

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Voir le document "Mesures de sécurité et prévention des incendies" disponible sur www.convention.qc.ca.

L'exposant doit veiller à la conservation des lieux et n'y visser, coller ou fixer, par quelque moyen que ce soit sur les planchers, murs, colonnes, plafonds, portes et autres, aucun clou, pointe, vis, crochet, autocollant, ruban ou autre dispositif analogue.

Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits par le Centre.

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé. Des frais vous seront imputés pour la récupération des ballons au plafond après l'événement. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

L'étalage et la vente d'articles usagés ou remis à neuf sont interdits.